

Attestation de qualité

Qu'est-ce qu'une attestation de qualité?

L'attestation de qualité est un document permettant aux militaires qui ne sont plus en service actif, de prouver leur **précédente qualité de militaire**.



A quoi sert l'attestation de qualité ?

L'attestation de qualité peut servir comme document justificatif pour:

- ✓ Demander l'autorisation du **port de l'uniforme** par les militaires qui ne sont plus en service actif (OG-J/571 C + DGHR-REG-DISPSYS-001 (Art. 104.d.)
- ✓ Demander un **logement** pour militaires pensionnés
- ✓ L'accès à certains quartiers (e.a mess).
- ✓ L'accès à certains quartiers militaires à l'étranger.
- ✓ Réduction du prix d'entrée de certains musées liés à la Défense.

Comment obtenir cette attestation de qualité?

L'attestation peut être demandée soit via l'ESA, soit via une demande ECRITE de l'intéressé à:

Direction Générale Ressource Humaine
Division Expertise Administrative
Section Expertise Administrative
Sous-section Notariat
Quartier Reine Elisabeth
Rue d'Evere, 1
1140 BRUXELLES
E-mail: notariat@mil.be

La demande doit contenir les données suivantes:

Nom
Prénom
Grade
Matricule
Date de pension
Numéro de Registre National
Date de naissance
Lieu de naissance
Adresse de résidence